



Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal

du mardi 7 novembre 2023 à 20 heures 30.

L'an deux mille vingt-trois,

Et le mercredi sept novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, REBOULET Franck, JUSTAMOND Mireille, FRENE Éric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFFIER-ARDENT Catherine.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert Procuration FRENE Éric, TOLETTI Patrick Procuration PLUTINO Antoine, DOSE Nathalie Procuration NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme Procuration GAS Joëlle, BERTRAND Michèle Procuration FRAC Valérie

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

Ordre du Jour de la séance

- Approbation procès-verbal du 19 octobre 2023.
 - Convention d'adhésion d'affectation temporaire CDG-30
 - Décision modificative 3 MSP
 - Décision modificative 4 MSP
 - Zones d'accélération pour implantation d'installations terrestre ENR
-

Après lecture du **procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2023**, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1^{ère} Délibération (D2023-070) – Convention d'adhésion d'affectation temporaire CDG-30.

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

2^{ème} Délibération (D2023-071) – Décision modificative n°3 MSP.

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

3^{ème} Délibération (D2023-072) – Décision modificative n°3 MSP.

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité**

4^{ème} Délibération (D2023-073) – Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres ENR.

Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

Pas de question diverse posées

La séance est levée à 21h10

La Secrétaire

Le maire

Laurent NADAL